



**ADJOINT·E TECHNIQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES**  
**OFFRE D'EMPLOI SAISONNIER**

<b>Direction d'affectation : Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)</b>	
<i>Lieu de Travail :</i>	Les adjoint·e-s des installations sportives travaillent dans les équipements sportifs municipaux (environ 500) : stades, terrains d'éducation physique, gymnases, piscines, tennis, bains-douches, etc... gérés directement en régie.
<i>Fonctions :</i>	<p>Vous serez en contact permanent avec les usager·ère-s individuel·le-s, les clubs ou associations sportives. Vous serez amené·e à réaliser quotidiennement l'ensemble des missions ci-dessous, dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité :</p> <p><b>1 - NETTOYAGE</b> Maintenir les différents locaux, y compris les locaux du personnel et les locaux techniques dans un état d'hygiène permettant l'accueil du public dans de bonnes conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer l'entretien des aires sportives et des tribunes ;</li><li>• effectuer le nettoyage des gymnases, des stades, des salles de sports, des piscines et des bains-douches, y compris des vestiaires et des sanitaires.</li></ul> <p><b>Cette mission représente une part importante des fonctions assurées.</b></p> <p><b>2 – MAINTENANCE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES</b> Assurer la maintenance des équipements sportifs et notamment des installations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• montage et démontage des agrès et mise en place du matériel sportif (filet de volley, buts de foot, panneaux de basket, tatamis de judo, barres parallèles, etc.) dans les gymnases et sur les stades ;</li><li>• entretien des espaces et traçage des terrains.</li></ul> <p><b>3 - ACCUEIL</b> Assurer l'accueil du public tant individuel qu'associatif en qualité de représentant de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Ville de Paris au sein de l'établissement. À ce titre, il·elle est amené·e à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• accueillir, renseigner et orienter les usagers ;</li><li>• répondre au téléphone ;</li><li>• noter les messages et faire les transmissions ;</li><li>• donner les clefs des vestiaires aux usagers ;</li><li>• assurer le suivi des plannings de fréquentation ;</li></ul> <p><b>4 - SURVEILLANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• concourir à la surveillance des accès aux équipements sportifs ;</li><li>• assurer la surveillance des locaux et faire respecter la réglementation pour le bien de tous, assister les usagers en cas de besoin (mise à disposition de l'infirmerie, appel des secours) et signaler les dysfonctionnements à la hiérarchie ;</li></ul> <p>Il·elle exerce ses fonctions sous l'autorité et la responsabilité du·de la chef·fe ou directeur·rice d'établissement ou de son adjoint·e.</p>
<i>Temps de travail :</i>	La durée de travail est en moyenne de 33 heures par semaine.

<p><b>Horaires de travail :</b></p>	<p>Les équipements sont généralement ouverts au public de 7h à 22h30 tous les jours de la semaine, mais le service peut commencer dès 6h30 ou terminer à 23h, selon le roulement. Le dimanche et la plupart des jours fériés, l'ensemble de ces établissements est ouvert de 8 h à 18 h.</p> <p>Le travail est assuré par roulement ce qui permet de bénéficier, en général, de 2 jours de repos consécutifs par semaine qui ne sont pas obligatoirement le samedi et le dimanche. L'emploi du temps varie donc d'une semaine sur l'autre et peut être soit du matin (à partir 7h00 ; 6h30 pour les piscines), soit de l'après-midi (jusqu'à 23h ; 22h30 pour les piscines).</p> <p><u>Exemple à titre indicatif d'un roulement sur 3 semaines de 33 heures sur 4 jours :</u></p> <table border="1" data-bbox="509 344 1367 660"> <thead> <tr> <th>Semaine</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi</td> <td>Repos</td> <td>7h00-16h00</td> <td>14h00-23h00</td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>7h00-15h00</td> <td>14h00-23h00</td> <td>Repos</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>7h00-15h00</td> <td>Repos</td> <td>15h00-23h00</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>7h00-15h00</td> <td>Repos</td> <td>15h00-23h00</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>7h00-16h00</td> <td>Repos</td> <td>15h00-23h00</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td>Repos</td> <td>13h00-18h00</td> <td>Repos</td> </tr> <tr> <td>Dimanche</td> <td>Repos</td> <td>8h00-18h00</td> <td>Repos</td> </tr> </tbody> </table>	Semaine	1	2	3	Lundi	Repos	7h00-16h00	14h00-23h00	Mardi	7h00-15h00	14h00-23h00	Repos	Mercredi	7h00-15h00	Repos	15h00-23h00	Jeudi	7h00-15h00	Repos	15h00-23h00	Vendredi	7h00-16h00	Repos	15h00-23h00	Samedi	Repos	13h00-18h00	Repos	Dimanche	Repos	8h00-18h00	Repos
Semaine	1	2	3																														
Lundi	Repos	7h00-16h00	14h00-23h00																														
Mardi	7h00-15h00	14h00-23h00	Repos																														
Mercredi	7h00-15h00	Repos	15h00-23h00																														
Jeudi	7h00-15h00	Repos	15h00-23h00																														
Vendredi	7h00-16h00	Repos	15h00-23h00																														
Samedi	Repos	13h00-18h00	Repos																														
Dimanche	Repos	8h00-18h00	Repos																														
<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<p>Contacts quotidiens avec le public en face à face et téléphonique.</p> <p>Travail en roulement, horaires matinaux ou tardifs y compris le week-end.</p> <p>Port de charges (agrès, outillage et manutention).</p> <p>Lumière artificielle et milieu chloré dans les établissements balnéaires.</p> <p>Nombreux déplacements dans l'enceinte des équipements sportifs et station debout prolongée.</p>																																
<p><b>Rémunération :</b></p>	<p>La rémunération nette mensuelle est de 1640,00 Euros</p>																																
<p><b>Condition de recrutement :</b></p>	<p>Vous avez 18 ans ou plus</p>																																
<p><b>Profil recherché :</b></p>	<p>N°1 Motivation</p> <p>N°2 Sens du travail en équipe</p> <p>N°3 Dynamisme</p> <p>N°4 Capacité d'adaptation</p> <p>N°5 Sens de l'initiative</p>																																
<p><b>Période de recrutement :</b></p>	<p>Juillet et/ou août et/ou septembre 2024</p>																																
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p>Vous devrez adresser avant le 25/03/2024 une lettre de motivation <u>indiquant vos disponibilités</u> et un C.V. avec toutes les pièces administrative suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNI/passeport/titre de séjour autorisant à travailler en cours de validité (qui couvre la période du contrat)</li> <li>• Attestation de sécurité sociale avec les droits en cours</li> <li>• RIB</li> <li>• Certificat médical d'aptitude du médecin traitant récent</li> <li>• Copie carnet de vaccination à jour</li> </ul> <p>soit à l'adresse suivante :</p> <p><b>Direction de la Jeunesse et des Sports</b>  <b>Service des Ressources Humaines</b>  <b>Bureau de gestion des personnels</b>  <b>Recrutement ATIS</b>  <b>25 boulevard Bourdon 75004 PARIS</b></p> <p>soit par mail : <a href="mailto:DJS-saisonniers@paris.fr">DJS-saisonniers@paris.fr</a></p>																																